



Changements que nous apportons aux Frais mensuels fixes du Service de Protection de découvert CIBC (SPDC), à compter du 7 août 2025

Mises à jour à la brochure *Frais de service applicables aux comptes personnels*

Les changements ci-après sont apportés à la brochure *Frais de service applicables aux comptes personnels* (les changements sont surlignés et soulignés) :

Avant le 7 août 2025

Des frais mensuels fixes de 5 \$ sont portés à votre compte à la fin de chaque mois, que votre compte ait été ou non à découvert et, s'il l'a été, peu importe combien de fois c'est arrivé. Si un découvert est créé, vous payez aussi de l'intérêt sur le montant du découvert en cours.

À compter du 7 août 2025

Des frais mensuels fixes de 5 \$ sont portés à votre compte à la fin de chaque mois, que votre compte ait été ou non à découvert et, s'il l'a été, peu importe combien de fois c'est arrivé. Si un découvert est créé, vous payez aussi de l'intérêt sur le montant du découvert en cours.

Ces frais ne s'appliquent pas aux résidents du Québec.



Frais de service applicables aux comptes personnels

17 novembre 2024

Contenu

Choix et frais liés aux comptes personnels

Services bancaires personnels CIBC et frais

Ouverture d'un compte bancaire personnel

Encaissement des chèques du gouvernement du Canada

Politique de retenue de fonds

Modalités générales

Les Services bancaires personnels CIBC – Des solutions à portée de main

Vous voulez des réponses **rapides, pratiques et simples** aux questions que vous vous posez à propos de vos comptes personnels CIBC? Vous trouverez dans ce guide des renseignements sur les frais, les politiques et les ententes concernant les comptes personnels CIBC.

Nous espérons que ce guide vous sera utile. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un conseiller CIBC ou appeler au **1 800 465-CIBC (2422)**.

Table des matières

Choix de comptes-chèques	2
Compte Intelli CIBC ^{MC}	2
Départ Intelli CIBC ^{MC}	2
Programme Intelli CIBC ^{MC} pour étudiants	3
Compte Intelli CIBC ^{MC} assorti d'un remboursement des frais mensuels liés à un REEI	4
Compte Intelli CIBC ^{MC} Plus	5
Compte-chèques Accès quotidien CIBC ^{MD}	11
Choix de comptes d'épargne	12
Compte d'épargne cyberAvantage CIBC ^{MD}	12
Compte personnel en dollars US CIBC	12
Choix du Programme Intelli CIBC^{MC} pour les aînés	13
Renseignements supplémentaires sur les comptes	16
Renseignements sur l'utilisation de vos comptes	17
Services bancaires aux titulaires de cartes CIBC	17
Service de Protection de découvert CIBC (SPDC)	18
Gestion de vos opérations bancaires courantes	20
Services bancaires personnels CIBC et frais	22
Coffrets de sûreté	26
Comptes qui ne sont plus offerts	30
Avantages qui ne sont plus offerts	34
Autres renseignements importants	36
Ouverture d'un compte bancaire personnel	36
Encaissement des chèques du gouvernement du Canada	39
Notre politique de retenue de fonds sur les chèques déposés dans tout compte de dépôt personnel	40
Limites d'accès aux fonds déposés	41
Alertes de solde	42
Avis de modification des frais	42
Notre engagement envers vous	43
Modalités générales	47
Remarques	50

Choix de comptes-chèques

Compte Intelli CIBC^{MC}

Les frais mensuels s'adaptent automatiquement selon votre activité bancaire, alors vous payez seulement pour les opérations bancaires courantes que vous effectuez.

Vue d'ensemble^{Δ,†} :

- Jusqu'à 12 opérations[♦] pour 6,95 \$ par mois
- 1,25 \$ pour chaque opération supplémentaire au-delà de 12 opérations, jusqu'à un maximum de 16,95 \$ pour un nombre illimité d'opérations[♦]
- Nombre illimité d'opérations de Virement *Interac*^{MD} incluses¹
- Vous bénéficiez d'un remboursement complet des frais mensuels si vous maintenez un solde de clôture minimal de 4 000 \$ chaque jour durant le mois dans ce compte.
- Les frais d'un (1) retrait effectué au Canada à un guichet automatique bancaire autre qu'un de ceux de la Banque CIBC sont remboursés chaque mois (2,00 \$ par retrait supplémentaire)[‡]
- Consultation de chèques en ligne sans frais
- Chèques personnalisés offerts

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques sans frais²
- Relevé mensuel - 2,25 \$ par mois
- Relevé trimestriel - 0,75 \$ par mois
- Relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³ - 2,75 \$ par mois
- Relevé provisoire - 4,50 \$ chacun

Départ Intelli CIBC^{MC}

Dans le cas des Comptes Intelli CIBC ouverts ou d'autres comptes convertis en Compte Intelli CIBC le 18 avril 2022 ou ultérieurement, les clients âgés de 24 ans ou moins seront automatiquement inscrits au programme Départ Intelli CIBC et profiteront des avantages suivants :

- Un rabais sur les frais mensuels jusqu'à concurrence de 16,95 \$ pour un nombre illimité d'opérations[♦], y compris le service Virement *Interac*¹
- Les frais d'un (1) retrait effectué au Canada à un guichet automatique bancaire autre qu'un de ceux de la Banque CIBC sont remboursés chaque mois (2,00 \$ par retrait supplémentaire)[‡]
- Consultation de chèques en ligne sans frais
- Tenue de dossiers électroniques², tenue de compte avec relevé mensuel ou trimestriel, ou relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³ sans frais

Remarque : Vos avantages du programme Départ Intelli demeureront en vigueur jusqu'à ce que vous ayez 25 ans. Lorsque vous aurez 25 ans, les avantages du programme Départ Intelli expireront automatiquement et les frais habituels du Compte Intelli s'appliqueront, sauf si vous êtes admissible à un autre type d'avantage à ce moment.

Programme Intelli CIBC^{MC} pour étudiants

Grâce au Compte Intelli CIBC, les étudiants inscrits à temps plein à un programme d'études postsecondaires, dans un collège, une université ou un cégep et qui obtiennent leur diplôme à 25 ans ou plus, peuvent être admissibles aux avantages suivants :

- Un rabais sur les frais mensuels jusqu'à concurrence de 16,95 \$ pour un nombre illimité d'opérations[♦], y compris le service Virement *Interac*¹
- Les frais d'un (1) retrait effectué au Canada à un guichet automatique bancaire autre qu'un de ceux de la Banque CIBC sont remboursés chaque mois (2,00 \$ par retrait supplémentaire)[‡]
- Consultation de chèques en ligne sans frais
- Tenue de dossiers électroniques², tenue de compte avec relevé mensuel ou trimestriel ou relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³ sans frais

Remarque : Pour profiter des avantages du compte Intelli CIBC pour étudiants, vous devez informer la Banque CIBC de la date d'obtention de votre diplôme et nous pourrions vous demander de fournir une preuve d'inscription. Vos avantages du Programme Intelli pour étudiants demeureront en vigueur jusqu'à la date d'obtention de votre diplôme, plus six mois supplémentaires, jusqu'à concurrence de 4,5 années en tout.

Par la suite, si vous êtes toujours inscrit à un programme admissible, vous pouvez facilement renouveler ces avantages en présentant une preuve d'inscription. Les frais du Compte Intelli ordinaire s'appliqueront automatiquement à l'expiration de vos avantages, sauf si vous êtes admissible à un autre type d'avantage à ce moment.

^Δ Ce compte ne produit pas d'intérêt.

[†] Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 22 à 27 pour obtenir plus de précisions.

[♦] Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 16. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

[‡] Le retrait compte comme une opération et des frais peuvent s'appliquer.

Compte Intelli CIBC^{MC} assorti d'un remboursement des frais mensuels liés à un REEI

Dans le cas du Compte Intelli CIBC, les frais mensuels (de 6,95 \$ par mois pour un maximum de 12 opérations[♦] à un maximum de 16,95 \$ par mois pour un nombre illimité d'opérations) sont remboursés et la consultation de chèques en ligne est gratuite pour les bénéficiaires admissibles d'un Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Des options de tenue de compte sans frais sont offertes, y compris la tenue de dossiers électroniques², le relevé mensuel ou le relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³. Relevé en braille ou en gros caractères sans frais sur demande.

Pour profiter du remboursement des frais mensuels liés au REEI sur le Compte Intelli CIBC, les titulaires de compte doivent en informer la Banque CIBC en passant à un centre bancaire et présenter une preuve du statut de bénéficiaire d'un REEI. Voici les types de preuves acceptables de l'admissibilité relative à un REEI :

- Relevé du REEI (d'une institution financière canadienne) OU
- Avis de détermination de l'ARC confirmant votre admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées

Remarque : Le nom du titulaire de compte et les renseignements sur le bénéficiaire du REEI figurant dans ces documents doivent correspondre.

Un seul remboursement des frais mensuels liés au REEI par bénéficiaire sera appliqué au Compte Intelli CIBC. Le remboursement entrera en vigueur à compter de la date à laquelle nous recevrons une preuve de statut de bénéficiaire du REEI et ne sera pas appliqué rétroactivement. Tous les autres frais habituels liés au compte s'appliqueront.

Compte Intelli CIBC^{MC} Plus

Forfait complet répondant à vos besoins en matière de services bancaires, de placement et de crédit pour des frais mensuels uniques.

Vue d'ensemble^{Δ,†} :

- 29,95 \$ pour un nombre illimité d'opérations[♦] par mois
- Remboursement complet des frais mensuels si, à la fin de chaque jour du mois, vous conservez un solde d'au moins 6 000 \$ dans votre compte ou d'au moins 100 000 \$ dans vos produits d'épargne et de placement. Pour en savoir plus, notamment sur les produits d'épargne et de placement admissibles, consultez les Modalités relatives au remboursement des frais du Compte Intelli CIBC Plus, aux pages 6 à 9.
- Comprend un compte de carte de crédit CIBC admissible assorti d'un remboursement des frais annuels pour le titulaire de carte principal et jusqu'à trois usagers autorisés⁴. Pour en savoir plus, consultez les modalités du remboursement des frais annuels de la carte de crédit Intelli Plus à la page 10.
- Retraits illimités aux guichets automatiques bancaires autres que ceux de la Banque CIBC au Canada, aux États-Unis et à l'étranger^{5,6}
- Nombre illimité d'opérations de Virement *Interac*^{MD} incluses¹
- Comprend la consultation de chèques en ligne sans frais
- Comprend les mandats et les traites bancaires
- Comprend les oppositions à des paiements (ne peuvent être effectuées que sur des chèques et des paiements préautorisés⁷)
- Aucuns frais d'administration annuels sur le REER de placement CIBC[■]
- Comprend les chèques personnalisés
- Si vous présentez une demande de **Service de Protection de découvert CIBC⁴ (SPDC)** et qu'elle est approuvée, les frais du SPDC ne sont pas applicables; cependant, vous devrez payer les intérêts sur toute somme à découvert dans votre compte. Consultez la section Service de Protection de découvert CIBC (SPDC) à la page 18 pour en savoir plus sur les coûts d'intérêt et les frais de dépassement de limite.

^Δ Ce compte ne produit pas d'intérêt.

[†] Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 22 à 27 pour obtenir plus de précisions.

[♦] Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 16. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques sans frais²
- Relevé mensuel – 2,25 \$ par mois
- Relevé trimestriel – 0,75 \$ par mois
- Relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³ – 2,75 \$ par mois
- Relevé provisoire – 4,50 \$ chacun

Modalités relatives au remboursement des frais du Compte Intelli CIBC Plus

Vous trouverez ci-dessous des précisions sur la façon dont vous pouvez obtenir un remboursement continu des frais mensuels.

Admissibilité

Pour profiter du remboursement des frais du Compte Intelli CIBC Plus, vous devez satisfaire aux conditions suivantes chaque mois :

- Votre Compte Intelli CIBC Plus doit être ouvert au moment où le remboursement des frais est accordé.
- Vous devez maintenir un solde d'au moins :
 - 6 000 \$ dans votre Compte Intelli CIBC Plus à la fin de chaque jour du mois afin d'obtenir un remboursement des frais mensuels pour ce compte; ou
 - 100 000 \$[‡] dans des produits d'épargne et de placement (consultez la définition et le calcul ci-dessous) à la fin de chaque jour du mois afin d'obtenir un remboursement des frais mensuels d'un seul Compte Intelli CIBC Plus. Si vous êtes titulaire de plus d'un Compte Intelli CIBC Plus, la Banque CIBC déterminera celui pour lequel le remboursement des frais relatif au solde dans des produits d'épargne et de placement sera accordé.

Si vous êtes un client détenant des actifs personnels auprès de CIBC Wood Gundy, de Gestion privée de portefeuille CIBC ou de Privabanque CIBC, vous êtes automatiquement admissible au remboursement des frais mensuels d'un seul Compte Intelli Plus. Si vous êtes titulaire de plus d'un Compte Intelli Plus, la Banque CIBC déterminera celui pour lequel le remboursement des frais mensuels sera accordé. Tout Compte Intelli Plus supplémentaire que vous détenez donne droit à un remboursement des frais mensuels si le solde est de 6 000 \$ ou plus.

Le remboursement susmentionné remplacera tout autre rabais ou toute autre promotion sur ce compte.

Produits d'épargne et de placement

Les produits d'épargne et de placement correspondent aux produits enregistrés et non enregistrés suivants qui sont détenus à votre nom uniquement ou conjointement avec d'autres personnes :

- Comptes-chèques CIBC
- Comptes d'épargne CIBC
- Certificats de placement garanti (CPG) émis par la Banque CIBC, la Compagnie Trust CIBC et Hypothèques CIBC inc.
- Comptes de placement CIBC
- Fonds mutuels CIBC
- Produits de dépôt et de placement personnels détenus auprès de Solutions de placement Intelli CIBC, Services de portefeuilles sous gestion CIBC^{MD} (Placements CIBC inc.), Services de portefeuille personnalisé CIBC^{MD}, Portefeuilles passifs CIBC, Pro-Investisseurs^{MD} CIBC et Service Investisseurs Impérial CIBC.

Les produits suivants sont des exemples de produits qui ne sont pas considérés comme des produits d'épargne et de placement :

- Produits CIBC non personnels ou produits CIBC pour entreprises
- Cartes prépayées Intelli CIBC Visa et cartes prépayées de voyage Intelli CIBC Visa
- Produits de prêts de la Banque CIBC
- Produits de Simplii Financial
- Produits de CIBC Bank USA
- Produits de dépôt ou de placement détenus auprès de CIBC Mellon ou d'un autre courtier en placements

[‡] Aux fins de calcul du solde des produits d'épargne et de placement, les soldes en devises seront considérés comme étant en dollars canadiens et aucune conversion de devises ne sera appliquée.

Calcul des soldes des produits d'épargne et de placement

a) Moment :

Le calcul des soldes quotidiens des produits d'épargne et de placement de chaque mois commence à compter du premier jour ouvrable du mois commun à toutes les provinces et à tous les territoires. Les dépôts et les autres crédits pourraient ne pas être portés à vos comptes d'épargne et de placement lors de jours non ouvrables (là où ces derniers sont observés); le cas échéant, ils ne seront pris en compte dans le calcul du solde quotidien qu'au moment de leur inscription.

Tout solde quotidien de produit d'épargne et de placement déjà calculé au cours du mois où un autre Compte Intelli CIBC Plus a été ouvert ou converti servira à déterminer si le client respecte l'exigence relative au solde mensuel minimum des produits d'épargne et de placement pour ce mois.

b) Comptes conjoints :

Le solde quotidien des produits d'épargne et de placement est calculé de façon distincte pour chaque titulaire de compte et comprend le solde des produits d'épargne et de placement détenus exclusivement par le titulaire de compte ainsi que le solde de ceux détenus conjointement avec une autre personne. Au moins l'un des titulaires doit respecter **à lui seul** l'exigence relative au solde mentionnée ci-dessus pour obtenir le remboursement des frais du Compte Intelli CIBC Plus. Par exemple, si vous avez un solde minimum de 40 000 \$ en produits d'épargne et de placement à la fin de chaque jour ouvrable du mois (y compris le solde de produits détenus conjointement avec une autre personne) et que l'autre titulaire de compte a un solde minimum de 80 000 \$ en produits d'épargne et de placement à la fin de chaque jour ouvrable du mois (y compris le solde de produits détenus conjointement avec une autre personne), cela signifie qu'aucun d'entre vous ne respecte l'exigence relative au solde et que les frais mensuels ne seront pas remboursés.

Avis important sur la protection des renseignements personnels des comptes conjoints Intelli CIBC Plus

Si vous détenez un compte conjoint Intelli CIBC Plus dont les frais sont remboursés parce que vous respectez l'exigence relative au solde des produits d'épargne et de placement que vous détenez individuellement ou avec une autre personne, l'autre titulaire de compte pourrait conclure que vous détenez au moins 100 000 \$ en produits d'épargne et de placement ou que vous avez d'autres produits auprès de la Banque CIBC.

Si vous ne souhaitez pas que les produits d'épargne et de placement que vous détenez conjointement avec d'autres personnes servent à établir votre admissibilité à un remboursement des frais mensuels, veuillez communiquer avec votre conseiller en centre bancaire CIBC pour que l'exigence relative au solde minimum de 100 000 \$ des produits d'épargne et de placement ne s'applique pas à votre Compte Intelli CIBC Plus.

Modalités générales

Les frais de compte mensuels peuvent être modifiés en tout temps. Le remboursement est appliqué à vos frais mensuels uniquement; il ne s'applique pas aux services supplémentaires ou aux autres frais de compte.

La Banque CIBC peut, en tout temps et sans préavis :

- modifier ou annuler le Compte Intelli CIBC Plus;
- modifier ou annuler les produits d'épargne et de placement;
- changer le montant du remboursement;
- annuler le remboursement;
- modifier les présentes modalités.

À l'exception des modifications, les modalités applicables au Compte Intelli CIBC Plus et aux produits d'épargne et de placement que vous détenez demeurent pleinement en vigueur.

Intelli CIBC Plus – Modalités relatives au remboursement des frais annuels de carte de crédit

1. Chaque année, vous obtiendrez un remboursement des frais annuels d'un compte de carte de crédit admissible pour chaque Compte Intelli CIBC Plus si, au moment de la facturation des frais annuels, vous êtes titulaire d'un Compte Intelli Plus et d'un compte de carte de crédit CIBC et que ces deux comptes sont ouverts et en règle.
2. Les cartes de crédit admissibles sont les cartes de crédit personnelles CIBC assorties de frais annuels de 99 \$ ou plus pour le titulaire de carte principal. Le remboursement couvre la totalité des frais annuels pour le titulaire de carte principal et ceux de trois usagers autorisés tout au plus, jusqu'à concurrence des frais annuels actuels les plus élevés que la Banque CIBC exige pour les cartes de crédit Visa Infinite*.
3. Si un titulaire de Compte Intelli Plus a plus d'un compte de carte de crédit admissible, nous appliquerons le remboursement d'abord au compte de carte de crédit qui bénéficiera du plus important remboursement, puis au premier compte de carte de crédit qui a été ouvert. Lorsque le remboursement est associé à un compte de carte de crédit, il y demeure associé tant et aussi longtemps que le compte sert à une carte de crédit admissible. Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez que nous appliquions le remboursement à un compte de carte de crédit en particulier.
4. Si vous êtes admissible au remboursement, le débit des frais annuels ainsi que leur remboursement figureront sur le relevé suivant votre admissibilité. Si vous avez déjà payé les frais annuels de l'année pour laquelle vous avez droit à un remboursement, nous vous rembourserons une somme proportionnelle au montant des frais annuels que vous avez déjà payé.
5. Si votre Compte Intelli Plus est fermé, nous facturerons les frais annuels ordinaires applicables à votre carte de crédit sur votre prochain relevé mensuel. S'il y a lieu, nous rembourserons également la portion non utilisée des frais annuels nets que vous avez déjà payés.
6. L'offre n'est pas cessible et ne peut être jumelée à aucune autre. L'offre peut être retirée ou modifiée en tout temps, sans préavis. La Banque CIBC peut, à son entière discrétion, annuler l'offre si elle juge que vous en abusez ou la trafiquez, ou que vous êtes engagé dans une activité suspecte ou frauduleuse.

Remarque concernant la fermeture du compte : Pour les clients qui choisissent de fermer leur Compte Intelli CIBC Plus, les frais annuels ordinaires s'appliqueront à la carte de crédit CIBC qu'ils auront choisie et à la carte supplémentaire. Les frais annuels ordinaires applicables à ces cartes de crédit peuvent être obtenus en ligne sur le site cibc.com/francais, en appelant Services bancaires téléphoniques CIBC au **1 800 465-CIBC (2422)** ou en en faisant la demande dans tout centre bancaire CIBC. Ces frais seront portés automatiquement au compte de votre carte de crédit sur le premier ou le deuxième relevé suivant la fermeture du Compte Intelli CIBC Plus.

Compte-chèques Accès quotidien CIBC^{MD}

Un compte de base.

Vue d'ensemble^{Δ,†} :

- Jusqu'à 12 opérations[♦] pour 4,00 \$ par mois
- 1,25 \$ par opération à partir de la 13e opération
- Consultation de chèques en ligne sans frais
- Chèques personnalisés offerts

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques² ou tenue de compte avec relevé mensuel ou trimestriel, ou relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³, sans frais
- Relevé provisoire – 4,50 \$ chacun

^Δ Ce compte ne produit pas d'intérêt.

[†] Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 22 à 27 pour obtenir plus de précisions.

[♦] Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 16. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

Choix de comptes d'épargne

Compte d'épargne cyberAvantage CIBC^{MD}

Vue d'ensemble[†] :

- Gérez en ligne les opérations au compte
- 5 \$ par opération[♦]
- Virements sans frais vers vos autres comptes bancaires personnels CIBC et vers vos marges de crédit personnelles CIBC (à l'exclusion du service Virement *Interac*)
- Virements sans frais vers vos comptes de carte de crédit CIBC
- Chèques personnalisés offerts

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques² sans frais; seule option de tenue de dossiers offerte pour ce compte

Compte personnel en dollars US CIBC

Idéal si vous recevez des fonds en dollars américains ou si vous voyagez aux États-Unis et souhaitez économiser en dollars américains.

Vue d'ensemble[†] :

- Frais de 0,75 \$ US par opération[♦] (tous les frais applicables à ce compte sont imputés en dollars américains)
- Dépôt de dollars américains à tout guichet automatique bancaire CIBC au Canada
- Virement de fonds entre des Comptes personnels en dollars américains CIBC par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct^{MD} et de Services bancaires mobiles CIBC^{MD} ainsi qu'à tout guichet automatique bancaire CIBC au Canada
- Retrait de fonds en dollars américains à tout guichet automatique bancaire CIBC permettant le retrait de devises américaines au Canada
- Chèques personnalisés offerts

^Δ Ce compte ne produit pas d'intérêt.

[†] Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 22 à 27 pour obtenir plus de précisions.

[♦] Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 16. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques sans frais²
- Relevé mensuel - 2,25 \$ US par mois
- Relevé trimestriel - 0,75 \$ US par mois
- Relevé provisoire - 5 \$ US chacun

Remarque concernant les chèques : Il est possible de tirer des chèques sur un Compte personnel CIBC en dollars américains. Les frais d'opération indiqués s'appliquent aux chèques tirés en devises américaines seulement. Si un bénéficiaire négocie un chèque en dollars américains commandé avant décembre 2011 à une institution financière située à l'extérieur du Canada, cette institution peut refuser le chèque ou déduire des frais importants de la valeur nominale du chèque.

Remarque concernant les dépôts en dollars canadiens :

Si des fonds en dollars canadiens sont déposés dans ce compte, le taux de change utilisé est le taux en vigueur au moment où l'opération est traitée.

Choix du Programme Intelli CIBC^{MC} pour les aînés

Les clients âgés de 65 ans ou plus seront automatiquement inscrits au Programme Intelli CIBC pour les aînés afin que vous obteniez des avantages qui s'appliquent à votre compte actuel ou à votre nouveau compte admissible :

- Réduction des frais mensuels ou d'opération sur certains comptes bancaires
- Traités bancaires et mandats sans frais*
- Remise de 10 \$ sur les frais de location annuels d'un coffret de sûreté (peu importe les dimensions)

* Des frais d'opération peuvent s'appliquer.

Compte Intelli CIBC

Principaux avantages

- Réduction des frais mensuels de 6,95 \$, ce qui signifie :
 - Aucuns frais mensuels sur un maximum de 12 opérations; 1,25 \$ pour chaque opération au-delà de 12 opérations, jusqu'à un maximum de 10,00 \$ pour un nombre illimité d'opérations[†]
- Vous bénéficiez d'un remboursement complet des frais mensuels si vous maintenez un solde de clôture minimal de 4 000 \$ chaque jour durant le mois dans ce compte
- Comprend un nombre illimité d'opérations de Virement *Interac*¹ et la consultation de chèques en ligne
- Les frais d'un (1) retrait effectué au Canada à un guichet automatique bancaire autre qu'un de ceux de la Banque CIBC sont remboursés chaque mois (2,00 \$ par retrait supplémentaire)[‡]

Tenue de compte

- Option de tenue de compte par relevé électronique² sans frais
- Les frais habituels s'appliquent aux autres options de tenue de compte

Compte Intelli CIBC Plus

Principaux avantages

- Réduction des frais mensuels de 6,95 \$, ce qui signifie :
 - 23,00 \$ pour un nombre illimité d'opérations[†]
- Remboursement complet des frais mensuels si, à la fin de chaque jour du mois, vous conservez un solde d'au moins 6 000 \$ dans votre compte ou d'au moins 100 000 \$ dans vos produits d'épargne et de placement. Pour en savoir plus, consultez les modalités relatives au remboursement des frais du Compte Intelli CIBC Plus, aux pages 6 à 9.
- Comprend un nombre illimité d'opérations de Virement *Interac*¹ et la consultation de chèques en ligne

Tenue de compte

- Option de tenue de compte par relevé électronique² sans frais
- Les frais habituels s'appliquent aux autres options de tenue de compte

Compte-chèques Accès quotidien CIBC

Principaux avantages

- Réduction des frais mensuels de 4,00 \$, ce qui signifie :
 - Aucuns frais mensuels sur un maximum de 12 opérations[†]; 1,25 \$ par opération à partir de la 13e opération
- Pas de frais de 1,50 \$ pour le service Virement *Interac*⁴
- Consultation de chèques en ligne sans frais

Tenue de compte

- Tenue de dossiers électroniques² ou relevé mensuel, relevé trimestriel, ou relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³ sans frais
- Relevé provisoire – 4,50 \$ chacun

Compte personnel en dollars US CIBC

Principaux avantages

- 2 opérations gratuites[†] par mois

Tenue de compte

- Tenue de compte électronique² et autres options de tenue de compte sans frais

[†] Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 22 à 27 pour obtenir plus de précisions.

[♦] Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 16. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

[‡] Le retrait compte comme une opération et des frais peuvent s'appliquer.

Renseignements supplémentaires sur les comptes

Opérations :

On entend par « opération » les chèques, les retraits, les virements, les paiements préautorisés, les paiements (y compris les prêts de marque CIBC⁸), les paiements de facture (y compris les cartes de crédit CIBC et les marges de crédit personnelles CIBC) et les achats par carte de débit. Les paiements préautorisés et les virements à un prêt (à l'exception des marges de crédit personnelles CIBC), à un prêt hypothécaire ou à un compte de placement (enregistré et non enregistré) de marque CIBC⁸ sont sans frais. Les versements effectués sur les prêts hypothécaires de marque CIBC⁸ sont également sans frais.

Le terme « opération » n'inclut pas les achats par carte de débit (à l'exception des achats effectués au moyen d'un paiement préautorisé), y compris les titres de transport et les abonnements, effectués chez les marchands des autorités de transport en commun canadiennes, dont le code de catégories de marchands (CCM) d'*Interac* est « *Local and Suburban Commuter Passenger Transportation, including ferries* » (transport en commun local et de banlieue, y compris les traversiers). Les achats par carte de débit (à l'exception des achats par prélèvement automatique) effectués chez les marchands des autorités de transport en commun canadiennes classés dans cette catégorie ne sont assujettis à aucuns frais d'opération. Les achats par carte de débit effectués chez tout autre marchand offrant des services de transport en commun constituent des opérations et peuvent entraîner des frais d'opération selon le type de compte.

Pour le Compte d'épargne cyberAvantage CIBC, le terme « opération » n'englobe pas les virements à vos autres comptes bancaires personnels CIBC, à vos marges de crédit personnelles CIBC (sauf les opérations de Virement *Interac*, qui seront traitées comme des opérations), ni à vos comptes de carte de crédit CIBC.

Autres frais (en plus des frais d'opération, s'il y a lieu) :

- Retraits aux guichets automatiques bancaires autres que ceux de la Banque CIBC : Dans le cas des Comptes Intelli CIBC Plus, les frais applicables à tous les retraits aux guichets automatiques bancaires autres que ceux de la Banque CIBC au Canada, aux États-Unis et à l'étranger sont remboursés chaque mois. Pour le Compte Intelli CIBC et pour les clients inscrits au programme Départ Intelli CIBC ou au Programme Intelli CIBC pour étudiants, les frais d'un (1) retrait effectué au Canada à un guichet automatique bancaire autre qu'un de ceux de la Banque CIBC sont remboursés chaque mois^{5,6}.
- Service Virement *Interac* (consultez les pages 22 et 23) : Les frais applicables aux opérations de Virement *Interac* sont annulés dans le cas du Compte Intelli CIBC, du Compte Intelli CIBC Plus et des clients inscrits au programme Départ Intelli, au Programme Avantage CIBC pour les jeunes assorti du Compte Croissance supérieure, au Programme Intelli CIBC pour étudiants, au programme Avantage CIBC 60 Plus^{MD} et au Programme l'Avantage CIBC pour les étudiants (pour le Compte-chèques Accès quotidien CIBC). Les clients âgés de 65 ans et plus ne paient pas les frais applicables aux opérations de Virement *Interac* pour tout compte-chèques CIBC.
- Opérations en devises (y compris les chèques libellés dans une monnaie autre que celle du compte); consultez les pages 24 et 25.

Relevés :

Relevé en braille ou en gros caractères sans frais sur demande.

Renseignements sur l'utilisation de vos comptes

Services bancaires aux titulaires de cartes CIBC

Grâce aux Services bancaires aux titulaires de cartes CIBC (auparavant appelés « Services bancaires pratiques CIBC »), vous pouvez effectuer vos opérations bancaires courantes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par l'intermédiaire des guichets automatiques bancaires CIBC au Canada, de Services bancaires CIBC en direct, de Services bancaires mobiles CIBC et de Services bancaires téléphoniques CIBC.

Vous pouvez parler à un représentant en services financiers CIBC en tout temps en composant le **1 800 465-CIBC (2422)**.

Cartes de débit CIBC :

À l'ouverture de votre compte, vous recevrez une carte de débit CIBC, que vous pouvez utiliser pour accéder à votre compte. Votre carte de débit CIBC offre une protection accrue grâce à la technologie de la carte à puce et à la surveillance active de la fraude.

Pour en savoir plus sur les cartes de débit CIBC, notamment sur leurs caractéristiques et sur la façon de protéger la vôtre, consultez la brochure *Facilitez vos opérations et ayez l'esprit tranquille*, que vous pouvez vous procurer sur le site cibc.com/mentionsjuridiques, dans un centre bancaire CIBC ou en appelant Services bancaires téléphoniques CIBC au **1 800 465-CIBC (2422)**.

Service de Protection de découvert CIBC (SPDC)

Mettez-vous à l'abri des manques de fonds temporaires imprévus avec le Service de Protection de découvert CIBC. Ce service est offert pour la plupart des comptes bancaires personnels en dollars canadiens sous réserve de l'approbation du crédit. Il s'agit d'un moyen de se protéger en cas de découvert.

Deux options sont offertes pour les frais de découvert liés au SPDC. Elles ne s'appliquent pas au Compte Intelli CIBC Plus.

Frais à l'utilisation :

Des frais de 5 \$ sont portés à votre compte chaque jour ouvrable où vous créez ou augmentez un découvert (selon le solde de fin de journée). Vous payez aussi de l'intérêt sur le montant du découvert en cours. Vous n'avez aucuns frais à payer tant que votre compte n'est pas à découvert. Cette option de frais n'est pas offerte aux résidents du Québec.

Frais mensuels fixes :

Des frais mensuels fixes de 5 \$ sont portés à votre compte à la fin de chaque mois, que votre compte ait été ou non à découvert et, s'il l'a été, peu importe combien de fois c'est arrivé. Si un découvert est créé, vous payez aussi de l'intérêt sur le montant du découvert en cours.

Intérêts :

À l'heure actuelle, le taux de la Banque CIBC applicable aux découverts est de 21 % par année; ce taux peut varier à l'occasion. L'intérêt sera calculé et porté au débit de votre compte chaque mois en fonction du solde quotidien final du découvert de votre compte pendant le mois civil. L'intérêt au taux établi par la Banque CIBC s'applique avant que votre dette devienne exigible et après qu'elle le sera devenue, avant que l'ajout à l'Entente relative au Service de Protection de découvert CIBC soit résilié et après qu'il l'aura été, et avant qu'un jugement de la cour soit obtenu contre vous et après qu'il l'aura été.

Frais de dépassement de limite :

Si vous avez choisi le SPDC, que vous atteignez (ou dépassez) votre limite de découvert et que la Banque CIBC choisit de traiter un débit qui entraîne un découvert dans votre compte ou encore le dépassement (ou un dépassement supplémentaire) de votre limite de découvert, vous paierez à la Banque CIBC des frais de 5 \$ (selon le solde de fin de journée), ainsi que l'intérêt sur la dette, au taux d'intérêt sur découvert courant de la Banque CIBC, en plus des frais de découvert applicables à votre compte.

Si la Banque CIBC choisit d'autoriser un ou plusieurs débits de cette nature, elle ne sera aucunement tenue de le faire de nouveau par la suite. Les frais de dépassement de limite ne s'appliquent pas aux résidents du Québec.

Découvert occasionnel :

Si vous n'êtes pas couvert par le Service de Protection de découvert CIBC et que la Banque CIBC choisit de traiter un débit qui entraîne un découvert dans votre compte (selon le solde de fin de journée), vous paierez à la Banque CIBC des frais de 5 \$, ainsi que l'intérêt sur la dette, au taux d'intérêt sur découvert courant de la Banque CIBC. Si la Banque CIBC choisit d'autoriser un ou plusieurs débits de cette nature, elle ne sera aucunement tenue de le faire de nouveau par la suite.

Gestion de vos opérations bancaires courantes

Une fois que vous aurez en main votre Carte de débit CIBC, vous pourrez avoir aisément accès à votre argent pour faire ce que vous voulez, comme payer des factures, régler des achats, virer des fonds entre comptes et plus encore.

Dépôts directs :

- Les dépôts réguliers, comme votre paie, les chèques gouvernementaux ou les versements de revenu de placement, peuvent être versés directement dans votre compte.
- Vous pouvez accéder immédiatement à vos fonds qui ne font l'objet d'aucune retenue; consultez notre Politique de retenue de fonds sur les chèques déposés en page 40.

Paiements de facture :

- Enregistrez vos factures une fois, puis payez-les facilement, rapidement et en toute commodité.
- Payez-les en ligne, par téléphone ou à un guichet automatique bancaire CIBC au Canada.
- Vous obtiendrez, pour vos dossiers, un numéro de confirmation pour chaque paiement.

Paiements préautorisés :

Vous pouvez faire en sorte que vos factures soient payées automatiquement à temps. Il vous suffit d'observer la marche à suivre ci-dessous :

- Communiquez avec la société (services publics, câblodistributeur, compagnie d'assurance, etc.).
- Avisez-la que vous voulez mettre en place des paiements préautorisés.
- Remplissez le formulaire de paiements préautorisés.
- Ayez à portée de la main vos renseignements bancaires de base ou, si vous avez une Carte de débit Avantage^{MD} CIBC, les renseignements sur votre carte de débit (ou vous pourriez avoir à fournir un chèque annulé).

Virement *Interac*

Envoyez de l'argent :

Vous pouvez envoyer des fonds à toute personne ayant un compte bancaire personnel en dollars canadiens par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct ou de Services bancaires mobiles CIBC.

Dépôt automatique :

Lorsque vous vous inscrivez, les fonds qui vous sont envoyés par le service Virement *Interac* seront automatiquement déposés directement dans votre compte bancaire sans qu'il soit nécessaire de répondre à une question de sécurité.

Demande d'argent :

Cette fonction vous permet de demander de l'argent à une autre personne au moyen du service Virement *Interac*.

- Rapide, facile et sûr.
- Vous avez besoin uniquement de l'adresse courriel ou du numéro de téléphone mobile canadien de la personne.
- Pour en savoir plus, visitez le site cibc.com/francais.

Services bancaires personnels CIBC et frais

Les frais et les services ci-dessous peuvent ne pas être inclus dans vos frais mensuels des comptes ou des opérations, être ajoutés aux frais d'opération applicables et être pris en compte dans toute limite d'opérations mensuelle applicable à votre compte.

Consultez les caractéristiques de votre compte pour des renseignements détaillés. Tous les frais ont trait à des comptes personnels et, sauf avis contraire, sont facturés en dollars canadiens, sauf dans le cas de comptes en dollars américains, pour lesquels ils sont facturés dans cette devise.

Service	Frais par effet
Retraits effectués aux guichets automatiques bancaires CIBC Bank USA	<ul style="list-style-type: none">• Aucuns frais d'opération aux GAB[‡]; frais d'administration supplémentaires de 2,5 %⁵
Retraits à des guichets automatiques bancaires autres que ceux de la Banque CIBC <ul style="list-style-type: none">• Au Canada (réseau <i>Interac</i>)• Aux États-Unis (réseaux Plus* et Visa*)• Dans les autres pays (réseaux Plus et Visa ou autres réseaux offerts)	<ul style="list-style-type: none">• 2,00 \$ chacun[‡]• 3,00 \$ chacun[‡], plus frais d'administration de 2,5 %⁵• 5,00 \$ chacun[‡], plus frais d'administration de 2,5 %⁵
Achats par débit (et retours d'articles ou crédits) faits auprès de marchands et retraits à des institutions financières situés à l'extérieur du Canada effectués au moyen d'une Carte de débit Avantage CIBC <ul style="list-style-type: none">• En devises américaines ou autres	<ul style="list-style-type: none">• Frais d'administration supplémentaires de 2,5 %⁵
Traites bancaires ou mandats <ul style="list-style-type: none">• Dollars canadiens• Dollars américains• Autre devise	<ul style="list-style-type: none">• 9,95 \$[‡]• 9,95 \$ CAN[‡]• 9,95 \$ CAN[‡]
Demande de remplacement de traite bancaire ou de mandat <ul style="list-style-type: none">• En dollars canadiens• En dollars américains ou dans une autre devise	<ul style="list-style-type: none">• Aucuns frais• 25,00 \$
Remarque : Certaines conditions s'appliquent. Renseignez-vous auprès d'un conseiller CIBC.	
Chèques-guichet <p>Lorsque vous tirez un chèque qui n'est pas codé à l'encre magnétique pour votre compte :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dollars canadiens• Dollars américains	<ul style="list-style-type: none">• 5,00 \$[‡]• 0,05 % de la valeur nominale (5 \$ US min. à 100 \$ US max.)[‡]
Consultation de chèques en ligne <ul style="list-style-type: none">• Consultation d'images de chèque en ligne	<ul style="list-style-type: none">• 1,50 \$ par chèque consulté (sans frais pour les Comptes-chèques Accès quotidien CIBC, les Comptes Intelli CIBC, les Comptes Intelli CIBC Plus, les Comptes Croissance supérieure CIBC et la tenue de dossiers électroniques²)• Les frais varient selon le style de chèques et la quantité[‡]
Chèques personnalisés	
Virement <i>Interac</i> <ul style="list-style-type: none">• Envoi d'un virement par l'intermédiaire du service Virement <i>Interac</i>• Envoi d'une demande d'argent (frais facturés par demande seulement à la réception des fonds demandés)	<ul style="list-style-type: none">• 1,50 \$[‡]. Les frais applicables aux opérations de Virement <i>Interac</i> sont annulés dans le cas du Compte Intelli CIBC, du Compte Intelli CIBC Plus et des comptes assortis de Départ Intelli CIBC, de l'Avantage CIBC pour les jeunes, du programme Avantage CIBC 60 Plus^{MD}, du Programme Intelli CIBC pour étudiants et de l'Avantage CIBC pour les étudiants (pour le Compte-chèques Accès quotidien CIBC). Les clients âgés de 65 ans ou plus ne paient pas les frais de Virement <i>Interac</i> d'un compte chèques CIBC¹.• Sans frais⁹
<ul style="list-style-type: none">• Réception d'un Virement par l'intermédiaire du service Virement <i>Interac</i>/traitement d'une demande d'argent	
Effets de paiement (y compris les chèques, les paiements préautorisés et les autres effets) refusés ou retournés en raison d'une insuffisance de fonds dans le compte	<ul style="list-style-type: none">• 45,00 \$ chaque fois que le paiement est présenté ou représenté aux fins de paiement^{‡,11}
Recherche d'un chèque annulé ou d'autres effets par l'intermédiaire de Services bancaires téléphoniques ou en centre bancaire	
Remarque : Les avis de débit ne sont pas retournés.	<ul style="list-style-type: none">• 5 \$ par effet
Oppositions à des paiements <ul style="list-style-type: none">• Chèques ou paiements préautorisés⁷ – renseignements complets• Chèques ou paiements préautorisés⁷ – renseignements manquants• Sur un virement effectué par l'intermédiaire du service Virement <i>Interac</i>	<ul style="list-style-type: none">• 12,50 \$ par demande• 20,00 \$ par demande• 3,50 \$ par demande

[‡] En plus des frais d'opération (le cas échéant).

¹¹ Les marchands et les autres bénéficiaires peuvent présenter un effet refusé ou retourné plusieurs fois et des frais seront facturés chaque fois.

Services bancaires personnels CIBC et frais

Les frais et les services ci-dessous peuvent ne pas être inclus dans vos frais mensuels des comptes ou des opérations, être ajoutés aux frais d'opération applicables et être pris en compte dans toute limite d'opérations mensuelle applicable à votre compte.

Consultez les caractéristiques de votre compte pour des renseignements détaillés. Tous les frais ont trait à des comptes personnels et, sauf avis contraire, sont facturés en dollars canadiens, sauf dans le cas de comptes en dollars américains, pour lesquels ils sont facturés dans cette devise.

Service	Frais par effet
Paiements par câble Paiements par câble sortants <ul style="list-style-type: none">10 000 \$ ou moinsDe 10 000,01 \$ à 50 000 \$Plus de 50 000 \$	30,00 \$ par paiement ¹⁰ 50,00 \$ par paiement ¹⁰ 80,00 \$ par paiement ¹⁰ Remarque : Les frais des paiements par câble sortants seront facturés en dollars canadiens. Pour les paiements provenant de comptes en devises (y compris les comptes en dollars américains), des frais équivalents seront facturés dans la devise du compte suivant un taux de change établi par la Banque CIBC à une date que la Banque aura déterminée.
Paiements par câble entrants <ul style="list-style-type: none">Dollars canadiens et américains	
<ul style="list-style-type: none">Autres devises	<ul style="list-style-type: none">15 \$ par paiement¹⁰ (frais facturés dans la même devise que le paiement entrant et prélevés de celui-ci)15 \$ CAN par paiement¹⁰ (frais facturés dans la devise du paiement entrant suivant un taux de change établi par la Banque CIBC, à une date que la Banque aura déterminée, et qui seront prélevés de ce paiement)
Frais de retour de paiement par câble	<ul style="list-style-type: none">35 \$ par paiement¹⁰ Les frais de paiement par câble retourné sont déduits du paiement entrant avant que les fonds ne soient déposés dans le compte.
Recherche de paiements par câble <ul style="list-style-type: none">RévocationRepérageModification[§]	<ul style="list-style-type: none">35 \$ par enquête¹⁰35 \$ par enquête¹⁰35 \$ par enquête¹⁰
Paiements intersuccursales (entre centres bancaires CIBC du Canada) <ul style="list-style-type: none">10 000 \$ ou moinsDe 10 000,01 \$ à 25 000 \$De 25 000,01 \$ à 100 000 \$Plus de 100 000 \$	<ul style="list-style-type: none">15,00 \$ par paiement30,00 \$ par paiement60,00 \$ par paiement100,00 \$ par paiement Remarque : Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.
Transfert de compte à une autre institution financière <ul style="list-style-type: none">Transfert du compte bancaire d'un client (au moyen d'un formulaire de virement du solde du compte)Transfert d'un compte à intérêt quotidien REER / FERR / FRV ou d'un CPG CIBCTransfert d'un Compte d'épargne Avantage fiscal CELI CIBC^{MD} ou d'un CPG CIBC	<ul style="list-style-type: none">19,50 \$ par compte100,00 \$ par virement100,00 \$ par virement
Frais de recherche de compte <ul style="list-style-type: none">Recherche sur des comptes de personnes décédées ou frappées d'incapacitéLettre confirmant le solde du compte, l'intérêt, etc., sur demande	<ul style="list-style-type: none">6,50 \$ par nom et par centre bancaire (minimum de 22 \$ plus taxes en vigueur)Sans frais
Effets en recouvrement Recouvrements entrants	La Banque CIBC facturera des frais aux autres institutions financières qui demandent le recouvrement d'effets tirés sur des comptes CIBC et déduira ces frais du montant payé à l'autre institution financière.
Chèques libellés dans une devise autre que celle du compte	<ul style="list-style-type: none">20,00 \$[‡] par chèque
Copie de relevé	<ul style="list-style-type: none">5 \$ par relevé

[§] Des frais de modification des paiements par câble peuvent s'appliquer aux paiements par câble entrants et sortants.

[‡] En plus des frais d'opération (le cas échéant).

Services bancaires personnels CIBC et frais

Les frais ci-dessous sont facturés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Coffrets de sûreté

Les coffrets de sûreté sont disponibles en diverses tailles et prix, qui varient selon le centre bancaire CIBC. Les frais annuels seront indiqués dans le contrat de location du coffret de sûreté. Les frais de location doivent toujours être payés à l'avance.

Taille du coffret de sûreté	Frais annuels*
Petit	80,00 \$
Moyen	135,00 \$
Grand	250,00 \$
Très grand	500,00 \$ et plus**

* Plus les taxes applicables.

** Les frais annuels peuvent varier en fonction des dimensions du coffret.

Remarque : Pour connaître les tailles disponibles et les prix correspondants, veuillez communiquer avec votre centre bancaire CIBC ou avec votre conseiller CIBC.

Fermeture de coffrets de sûreté

Si, au cours de l'année où vous avez pris en location votre coffret, vous décidez d'annuler celle-ci, la Banque CIBC vous remboursera les frais de location en fonction du nombre de mois restant, jusqu'à concurrence de 6 mois.

Si votre coffret est fermé après la première année complète, la Banque CIBC remboursera les frais de location au prorata des mois restants de la durée.

Services de remplacement**

Remplacement des clés perdues	15,00 \$ par clé
Perçage du coffret et remplacement des clés perdues	200,00 \$

** Les frais seront facturés en dollars canadiens. Plus les taxes applicables.

Comptes dormants (inactifs)

Un compte CIBC est considéré comme dormant si aucune opération n'y a été effectuée pendant une période de 24 mois.

Les comptes dormants assortis de relevés mensuels seront désormais assortis de relevés trimestriels.

État	Frais par année**
Dormant pendant 2, 3 ou 4 ans	20,00 \$
Dormant pendant 5, 6, 7 ou 8 ans	30,00 \$
Dormant pendant 9 ans	40,00 \$

** Ou le solde du compte, si celui-ci est inférieur aux frais indiqués. Ne s'applique pas aux comptes dont tous les titulaires sont âgés de 18 ans ou moins.

Remarque : Les frais des comptes en dollars américains sont facturés en dollars américains. Après 10 ans, si votre compte est toujours dormant, votre solde en dollars canadiens est transféré à la Banque du Canada.

Pour activer un compte dormant, vous pouvez :

- effectuer un dépôt, un retrait, un virement ou un paiement de facture dans n'importe quel centre bancaire CIBC ou à tout guichet automatique bancaire CIBC au Canada*;
- déposer un chèque au moyen de votre appareil mobile grâce au Dépôt électronique CIBC^{MD};
- effectuer un retrait à tout guichet automatique bancaire d'une autre institution financière affichant le logo *Interac*, Visa ou Plus*;
- effectuer un achat par carte de débit*;
- appeler Services bancaires téléphoniques CIBC au **1 800 465-CIBC (2422)**

* Des frais d'opération peuvent s'appliquer.

Services offerts aux titulaires de comptes bancaires autres que ceux de la Banque CIBC

- Des frais allant jusqu'à 5,00 \$ par effet seront facturés aux clients d'autres institutions financières qui effectuent des retraits aux guichets automatiques bancaires CIBC.
- Négociation par un centre bancaire d'un chèque CIBC pour une personne n'ayant pas de compte bancaire à la Banque CIBC : 5 \$ chacun.

Remarque : Les frais ne s'appliquent pas au paiement des remises du gouvernement du Canada ou à l'encaissement des chèques émis par le gouvernement du Canada. Consultez la page 39 pour obtenir de l'information sur la façon d'encaisser des chèques du gouvernement du Canada.

Conversion de compte

Les dispositions suivantes s'appliquent si vous changez de type de compte avant la fin du dernier jour ouvrable du mois.

Si votre nouveau compte comporte une tarification différente, toutes les opérations effectuées au cours de ce mois (y compris celles qui auront été faites avant le changement) seront assujetties à la tarification de votre nouveau compte à la fin du mois. Cependant, les frais qui auront déjà été payés ou déduits de votre compte au cours du mois (pour des mandats, par exemple) ne seront pas remboursés à la conversion.

Si votre nouveau compte est assorti de modalités différentes en ce qui a trait au taux d'intérêt, celui-ci sera calculé jusqu'à la veille de la conversion et versé conformément aux modalités applicables à l'ancien compte; il sera ensuite calculé à partir du jour de l'entrée en vigueur de la conversion et versé conformément aux modalités applicables au nouveau compte.

Comptes qui ne sont plus offerts

Frais applicables aux comptes suivants :

- Compte de chèques personnel CIBC^Δ
- Compte Accès quotidien Plus CIBC^{MD,Δ}
- Compte Exemption CIBC^{MD}
- Compte chèques-épargne CIBC¹¹

Caractéristique [†]	Compte de chèques personnel CIBC	Compte-chèques Accès quotidien Plus CIBC	Compte Exemption CIBC	Compte chèques-épargne CIBC
Opérations[‡]	1,25 \$ chacune [◊] Remarque : Si vous maintenez un solde de clôture d'au moins 1 500 \$ chaque jour du mois dans ce compte, nous vous rembourserons les frais d'opération ⁶ (les frais admissibles à ce remboursement sont indiqués par le symbole ◊ dans ce tableau).	11,95 \$ par mois pour 25 opérations au maximum 1,25 \$ par opération à partir de la 26e opération	3,90 \$ par mois pour 10 opérations au maximum [◊] 1,25 \$ par opération à partir de la 11e opération [◊] Remarque : Si vous maintenez un solde minimum de fin de journée de 1 500 \$ dans ces comptes chaque jour du mois, nous supprimerons les frais d'opération ⁶ et les frais mensuels (les frais admissibles sont indiqués par le symbole ◊ dans le tableau ci-dessous).	1,25 \$ chacune [◊] Remarque : Si vous maintenez un solde minimum de fin de journée de 1 500 \$ dans ces comptes chaque jour du mois, nous supprimerons les frais d'opération ⁶ (les frais admissibles sont indiqués par le symbole ◊ dans le tableau ci-dessous).
Service de Virement Interac	1,50 \$ chacune*	Une opération de Virement Interac gratuite chaque mois (1,50 \$ après 1 opération gratuite)*	1,50 \$*	1,50 \$*
	Les clients âgés de 65 ans et plus ne paient pas les frais de Virement Interac d'un compte chèques CIBC*.			
Rabais sur les frais mensuels du Programme Intelli CIBC pour les aînés (pour les clients âgés de 65 ans ou plus)	Réduction des frais mensuels pouvant aller jusqu'à 4,00 \$	Réduction sur les frais mensuels de 6,00 \$	Réduction sur les frais mensuels de 3,90 \$	S. O.
Tenue de compte :				
Tenue de dossiers électroniques ²	Sans frais	Sans frais	Sans frais	Sans frais
Relevé mensuel	2,25 \$ par mois [◊]	2,25 \$ par mois	2,25 \$ par mois [◊]	2,25 \$ par mois [◊]
Relevé trimestriel	0,75 \$ par mois [◊]	0,75 \$ par mois	0,75 \$ par mois [◊]	0,75 \$ par mois [◊]
Relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie ³	2,75 \$ par mois	2,75 \$ par mois	2,75 \$ par mois	S. O.
Relevé provisoire	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun

^Δ Ce compte ne produit pas d'intérêt.

[†] Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 22 à 27 pour obtenir plus de précisions.

[‡] Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 16. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

* Des frais d'opération peuvent s'appliquer.

Comptes qui ne sont plus offerts (suite)

Frais applicables aux comptes suivants :

- Compte Investissement CIBC^{MD}
- Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC
- Compte d'épargne ordinaire CIBC

Caractéristique [†]	Compte Investissement CIBC ^{MD}	Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC	Compte d'épargne ordinaire CIBC
	Si vous maintenez un solde minimum de fin de journée de 5 000 \$ dans ces comptes chaque jour du mois, nous supprimerons les frais d'opération ⁶ (les frais admissibles sont indiqués par le symbole ◊ dans le tableau ci-dessous).		
Opérations [♦]	1,25 \$ chacune [◊]	1,25 \$ chacune [◊]	1,25 \$ chacune [◊]
Tenue de compte			
Tenue de dossiers électroniques ²	Sans frais	Sans frais	Sans frais
Relevé mensuel	2,25 \$ par mois [◊]	2,25 \$ par mois [◊]	2,25 \$ par mois [◊]
Relevé trimestriel	0,75 \$ par mois [◊]	0,75 \$ par mois [◊]	0,75 \$ par mois [◊]
Relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie ³	2,75 \$ par mois	S. O.	S. O.
Relevé provisoire	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun
Programme Intelli CIBC pour les aînés	Les clients âgés de 65 ans ou plus obtiennent des opérations sans frais, ainsi que des trimestriels et des relevés mensuels avec chèques reproduits par imagerie ³ sans frais.		

Frais applicables aux comptes suivants :

- Compte Croissance supérieure CIBC
- Compte d'épargne bonifiée CIBC

Caractéristique [†]	Compte d'épargne bonifiée CIBC	Compte Croissance supérieure CIBC
Opérations [♦]	1 opération gratuite par mois; frais de 5 \$ par opération supplémentaire	1,50 \$ chacune
Consultation de chèques en ligne	S. O.	Sans frais
Tenue de compte		
Tenue de dossiers électroniques ²	Sans frais	Sans frais
Relevé mensuel	2,25 \$ par mois	2,25 \$ par mois
Relevé trimestriel	0,75 \$ par mois	0,75 \$ par mois
Relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie ³	2,75 \$ par mois	2,75 \$ par mois
Relevé provisoire	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun
Programme Intelli CIBC pour les aînés	S. O.	Les clients âgés de 65 ans ou plus obtiennent deux opérations par mois sans frais, ainsi que des relevés mensuels, des relevés trimestriels et des relevés mensuels avec chèques reproduits par imagerie ³ sans frais.

♦ Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 16. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

† Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 22 à 27 pour obtenir plus de précisions.

Avantages qui ne sont plus offerts

Avantage CIBC^{MC} pour les jeunes

Les clients qui ont ouvert un Compte Croissance supérieure CIBC dans le cadre du programme Avantage CIBC pour les jeunes avant le 18 avril 2022 continuent d'être admissibles aux avantages suivants :

- Opérations gratuites[♦]
- Nombre illimité d'opérations de Virement *Interac*¹
- Consultation de chèques en ligne sans frais
- Tenue de dossiers électroniques², tenue de compte avec relevé mensuel ou trimestriel, ou relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³ sans frais
- Relevé provisoire - 4,50 \$ chacun.

Lorsque vous atteignez l'âge de 19 ans, votre compte n'est plus admissible à un taux d'intérêt supérieur au taux ordinaire pour les jeunes et les frais habituels s'appliquent automatiquement. Cela signifie que des frais seront portés à votre Compte Croissance supérieure CIBC pour chaque opération[♦] et pour les options de tenue de compte autres que les relevés électroniques, comme il est indiqué aux pages 22 à 33.

Avantage CIBC 60 Plus^{MD}

Les clients inscrits au programme Avantage CIBC 60 Plus avant le 1er septembre 2017 continueront d'être admissibles aux avantages suivants¹² :

- Pour le Compte Intelli CIBC, nombre illimité d'opérations sans frais[♦] Service Virement *Interac*^{MD}, aucuns frais mensuels, les frais d'un retrait aux guichets automatiques bancaires autres que ceux de la Banque CIBC au Canada sont remboursés chaque mois (2,00 \$ pour chaque retrait supplémentaire)[‡], consultation de chèques en ligne sans frais et tenue de compte sans frais, y compris la tenue de dossiers électroniques², le relevé mensuel, le relevé trimestriel ou le relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³.
- Pour le Compte-chèques Accès quotidien CIBC, opérations sans frais[♦], exonération des frais mensuels, consultation de chèques en ligne sans frais et tenue de compte sans frais, y compris la tenue de dossiers électroniques², le relevé mensuel, le relevé trimestriel ou le relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³
- Dans le Compte Croissance supérieure CIBC, deux opérations sans frais[♦] par mois et consultation de chèques en ligne sans frais

- Pour le Compte de chèques personnel CIBC, le Compte Exemption CIBC, le Compte Investissement CIBC, le Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC et le Compte d'épargne ordinaire CIBC, opérations sans frais[♦], exonération des frais mensuels et tenue de compte sans frais, y compris l'option de tenue de dossiers électroniques². Les avantages ne s'appliquent pas au Compte chèques-épargne CIBC ou au Compte-chèques Accès quotidien Plus CIBC. (Remarque : Ces comptes ne sont plus offerts.)
- Aucuns frais de 1,50 \$ pour les opérations de Virement *Interac* effectuées dans tout compte chèques CIBC*.
- Traités bancaires et mandats sans frais*.
- Remise de 10 \$ sur les frais de location annuels d'un coffret de sûreté (peu importe les dimensions).

Pour tous les comptes : 4,50 \$ par relevé provisoire (5,00 \$ par relevé pour le Compte personnel en dollars US CIBC).

Compte-chèques Accès quotidien CIBC avec remboursement des frais mensuels pour les bénéficiaires d'un REEI

Les clients qui se sont inscrits au Compte-chèques Accès quotidien CIBC assorti du remboursement des frais mensuels liés au REEI avant le 18 avril 2022 continuent d'être admissibles aux avantages suivants :

- Jusqu'à 12 opérations[♦] par mois avec remboursement des frais mensuels de 4 \$
- 1,25 \$ par opération à partir de la 13e opération
- Consultation de chèques en ligne sans frais
- Des options de tenue de compte sans frais sont offertes, y compris la tenue de dossiers électroniques², le relevé mensuel, le relevé trimestriel ou le relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³.

[♦] Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 16. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

[‡] Le retrait compte comme une opération et des frais peuvent s'appliquer.

* Des frais d'opération peuvent s'appliquer.

Avantage CIBC^{MC} pour les étudiants

Les étudiants qui fréquentent à temps plein un collège, une université ou un cégep et qui se sont inscrits au programme Avantage CIBC pour les étudiants avant le 1er septembre 2017 continueront d'être admissibles aux avantages suivants :

- Dans le Compte-chèques Accès quotidien CIBC, opérations sans frais[♦], exonération des frais mensuels, consultation de chèques en ligne sans frais, service Virement *Interac* sans frais et tenue de dossiers électroniques² sans frais, y compris le relevé mensuel ou le relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³.
- Pour le Compte de chèques personnel CIBC, le Compte chèques-épargne CIBC, le Compte Exemption CIBC, le Compte Investissement CIBC, le Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC et le Compte d'épargne ordinaire CIBC, opérations sans frais[♦], exonération des frais mensuels et tenue de compte sans frais, y compris la tenue de dossiers électroniques², le relevé mensuel ou le relevé trimestriel. Option de le relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie³ 2,75 \$ par mois. (Remarque : Ces comptes ne sont plus offerts.)

Pour tous les comptes : 4,50 \$ par relevé provisoire.

Autres renseignements importants

Ouverture d'un compte bancaire personnel

Pour remplir une demande d'ouverture de compte bancaire personnel, vous devez fournir vos nom, date de naissance ainsi que vos occupation et adresse, le cas échéant. De plus, vous devrez présenter l'original d'une pièce d'identité valide et en bon état avec photo, délivrée par le gouvernement, figurant dans la liste des pièces d'identité acceptables ci-dessous.

Liste des pièces d'identité acceptables[§] :

- Permis de conduire délivré au Canada, qui peut être utilisé comme pièce d'identité en vertu de la loi provinciale. Au Québec, cette pièce peut être utilisée uniquement si vous consentez à la présenter comme pièce d'identité. En Colombie-Britannique, une carte BC Services peut indiquer qu'il s'agit d'une carte Services et d'un permis de conduire; la carte BC Services seule ou un permis de conduire de la Colombie-Britannique combiné à une carte BC Services peuvent être acceptés.
- Passeport canadien

- Certificat de citoyenneté canadienne ou certificat de naturalisation, sous forme de carte, mais non d'émission commémorative
- Carte de résident permanent du Canada
- Certificat du statut d'Indien délivré par le gouvernement du Canada
- Carte d'assurance maladie provinciale ou territoriale qui peut être utilisée comme pièce d'identité en vertu de la loi provinciale. Cette pièce d'identité n'est pas valide en Ontario, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard. Au Québec, cette pièce peut être utilisée uniquement si vous consentez à la présenter comme pièce d'identité. En Colombie-Britannique, une carte BC Services peut indiquer qu'il s'agit d'une carte Services et d'un permis de conduire; la carte BC Services seule ou un permis de conduire de la Colombie-Britannique combiné à une carte BC Services peuvent être acceptés.
- Document ou carte, arborant votre photo et votre signature, émis par l'une des autorités suivantes ou leurs successeurs : Insurance Corporation of British Columbia; Alberta Registries; Saskatchewan Government Insurance; Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités; ministère des Transports et des Travaux publics de la province de l'Île-du-Prince-Édouard; Services Nouveau-Brunswick; ministère des Services gouvernementaux et des Terres de la province de Terre-Neuve-et-Labrador; ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest; ministère du Gouvernement communautaire et des Transports du territoire du Nunavut.

Remarque : Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir au moins une pièce d'identité inscrite sur la liste des pièces d'identité acceptables ci-dessus, vous pouvez fournir deux pièces d'identité de sources fiables, y compris de la Liste des pièces d'identité ci-dessous, l'une indiquant votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et votre adresse.

Votre compte pourrait faire l'objet d'une réduction de la limite d'accès aux fonds déposés (voir la définition à la page 41), et le Service de Protection de découvert CIBC ne pourra vous être offert.

[§] Veuillez noter que d'autres pièces d'identité peuvent être acceptables. Veuillez communiquer avec le centre bancaire le plus près ou consulter le site www.cibc.com/fr/apply/acceptable-identification.html pour en savoir plus.

Liste des pièces d'identité

- Un certificat de citoyenneté canadienne ou un certificat de naturalisation, en version papier, mais non un document commémoratif
- Les formulaires IMM 1000, IMM 1442, IMM 5292 ou IMM 5688 de Citoyenneté et Immigration Canada
- Une carte santé (sans photo) délivrée par une province ou un territoire (sauf pour l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba et le Yukon)
- Un certificat de naissance délivré au Canada
- Les avis de cotisation récents délivrés par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province, d'un territoire ou d'une municipalité
- Des états des prestations récents du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province ou d'un territoire
- Des factures récentes de services publics canadiens
- Des relevés de compte bancaire ou de carte de crédit récents
- Un passeport étranger admissible

Vous pouvez aussi présenter une pièce d'identité tirée de la liste des pièces d'identité ci-dessus, qui indique votre nom et votre date de naissance, si votre identité peut être confirmée par un client en règle auprès de la Banque CIBC ou par une personne en règle* dans la collectivité où se trouve le centre bancaire.

La Banque CIBC se réserve le droit de refuser d'ouvrir un compte si l'une ou plusieurs des situations suivantes s'appliquent à la personne demandant l'ouverture du compte :

- La Banque CIBC a des motifs valables de croire que le compte sera utilisé à des fins illégales ou frauduleuses;
- La personne a exercé des activités illégales ou frauduleuses à l'endroit de fournisseurs de services financiers au cours de la période de sept ans précédant la date de la demande d'ouverture du compte;
- La Banque CIBC a des motifs valables de croire que la personne a sciemment fourni de faux renseignements à la Banque CIBC aux fins de l'ouverture du compte;
- La Banque CIBC a des motifs valables de croire qu'il est nécessaire de refuser l'ouverture du compte afin de protéger ses clients ou ses employés contre des dommages corporels, du harcèlement ou d'autres abus;

* Cette personne de bonne réputation pourrait devoir présenter des pièces d'identité conformément au premier paragraphe de la section Ouverture d'un compte bancaire personnel (page 36).

- La personne refuse de consentir à la demande de la Banque CIBC de :
 - vérifier la validité des pièces d'identité qui lui sont présentées, ou de
 - vérifier si l'une des situations ci-dessus s'applique au client.

Pour tout problème, veuillez vous reporter à la page 43 pour prendre connaissance du processus de règlement des plaintes de la Banque CIBC ou à la page 46 pour connaître la façon de joindre l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC).

Encaissement des chèques du gouvernement du Canada

La Banque CIBC acceptera sans frais les chèques du gouvernement du Canada d'au plus 1 750 \$. Les exigences d'identification minimales pour encaisser un chèque du gouvernement du Canada sont différentes des exigences liées à l'ouverture d'un compte personnel. Pour encaisser un chèque du gouvernement du Canada, vous devrez présenter :

- une pièce d'identité valide et originale émise par le gouvernement du Canada d'une province ou d'un territoire, inscrite sur la liste des pièces d'identité acceptables ci-dessus (voir les pages 36 à 37), si la pièce d'identité présentée contient à la fois votre photo et votre signature;
- deux pièces d'identité originales et valides tirées de la liste des pièces d'identité (voir les pages 38 à 39) : l'une doit indiquer votre nom et votre date de naissance, et l'autre doit indiquer votre nom et votre adresse;
- une pièce d'identité originale valide tirée de la liste des pièces d'identité ci-dessus (voir les pages 38 à 39) indiquant votre nom et votre date de naissance si votre identité est également confirmée par un client en règle auprès de la Banque CIBC ou par une personne en règle* dans la collectivité.

Si vous avez des questions, veuillez vous reporter à la page 43 pour connaître le processus de règlement des plaintes de la Banque CIBC ou à la page 46 pour obtenir les coordonnées de l'ACFC.

Nous encaissons également certains chèques de gouvernements provinciaux ou de municipalités s'ils sont tirés sur la Banque CIBC ou garantis par le gouvernement. Nous vous recommandons d'ouvrir un compte bancaire personnel CIBC et de prendre une entente de dépôt direct pour que le gouvernement (ou une entreprise) puisse déposer vos fonds directement dans votre compte bancaire. En autorisant un dépôt direct, vous vous assurez de recevoir vos fonds à la date prévue et évitez d'éventuels retards du service postal.

Notre politique de retenue de fonds sur les chèques déposés dans tout compte de dépôt personnel

Aux fins de la présente politique :

- « chèque » s'entend également des chèques certifiés, traites bancaires, mandats et autres instruments;
- les samedis, les dimanches et les jours fériés ne sont pas des jours ouvrables.

Comprendre les périodes de retenue de fonds

Lorsque vous déposez un chèque dans votre compte bancaire personnel, une période de retenue peut s'appliquer afin que nous ayons le temps de compenser le chèque. Les fonds seront portés à votre compte au moment du dépôt, mais vous ne serez peut-être pas en mesure d'y accéder avant la fin de la période de retenue. Le jour du dépôt et le moment où expire la période de retenue sont fonction de l'emplacement du centre bancaire où est tenu votre compte (et non de l'heure locale à laquelle le dépôt a été effectué).

Même après la fin de la période de retenue, il n'y a aucune garantie qu'un chèque ne nous soit pas retourné sans avoir été payé. Si, en tout temps, un chèque nous est retourné impayé, et ce, pour quelque raison que ce soit, pendant la période de retenue ou après son expiration, nous avons quand même le droit d'imputer le montant du chèque à votre compte.

Pendant combien de temps les fonds sont-ils retenus?

La période de retenue des chèques dépend de la devise du chèque, du montant et d'autres facteurs :

- Pour un chèque en dollars canadiens tiré sur un centre bancaire d'une institution financière située au Canada, la période de retenue normale des fonds est de quatre jours ouvrables suivant la date du dépôt. Voici les périodes de retenue maximales :

Montant du chèque (\$ CAN)	Mode de dépôt	Période de retenue maximale
1 500 \$ ou moins	Dans les centres bancaires	4 jours ouvrables suivant la date du dépôt
	Par GAB CIBC au Canada ou autre	5 jours ouvrables suivant la date du dépôt
Supérieur à 1 500 \$	Dans les centres bancaires	7 jours ouvrables suivant la date du dépôt
	Par GAB CIBC au Canada ou autre	8 jours ouvrables suivant la date du dépôt

- Pour les chèques en devises autres que les dollars canadiens tirés sur un centre bancaire d'une institution financière située au Canada, la période de retenue normale est de 10 jours ouvrables. La période maximale de retenue est de 20 jours ouvrables.
- Pour les chèques en devises autres que les dollars canadiens tirés sur un centre bancaire d'une institution financière située à l'étranger, la période de retenue normale est de 15 jours ouvrables. La période de retenue maximale est de 30 jours ouvrables.

Raisons pour lesquelles nous pouvons prolonger la période de retenue maximale

Nous pouvons prolonger la période de retenue maximale dans des circonstances exceptionnelles, y compris, mais sans s'y limiter, lorsque :

- la Banque CIBC a des motifs valables de croire que le dépôt est effectué à des fins illégales ou frauduleuses relativement à un compte;
- le compte est ouvert depuis moins de 90 jours
- le chèque :
 - n'est pas codé pour reconnaissance de caractères magnétiques ou n'est pas lisible par les systèmes opérationnels (p. ex., s'il est endommagé ou mutilé);
 - a été endossé plus d'une fois;
 - est déposé six mois ou plus après la date du chèque.

La période de retenue dans ces circonstances est estimée à 30 jours ouvrables et elle peut être plus longue pour les chèques en devises autres que les dollars canadiens tirés sur un centre bancaire d'une institution financière située à l'étranger.

Limites d'accès aux fonds déposés

Des limites d'accès aux fonds déposés peuvent s'appliquer aux chèques déposés à un centre bancaire, à un guichet automatique bancaire CIBC au Canada ou par tout autre moyen. Ces limites correspondent au montant en dollars auquel vous aurez accès jusqu'à la fin de la période de retenue de votre dépôt. Pour en savoir plus sur vos limites d'accès aux fonds déposés, appelez Services bancaires téléphoniques CIBC, 24 h sur 24, 7 jours sur 7, au **1 800 465-CIBC (2422)** ou passez au centre bancaire le plus près.

La Politique de retenue de fonds de la Banque CIBC et les limites d'accès aux fonds déposés sont assujetties à l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel qui régit votre compte.

Alertes de solde

Si vous fournissez les coordonnées exigées par la Banque CIBC (adresse de courriel, numéro de téléphone cellulaire canadien ou inscription aux Services bancaires CIBC en direct ou aux Services bancaires mobiles CIBC) et que vous ne vous êtes pas désabonné, alors pour chaque compte de dépôt personnel que vous ouvrez, la Banque CIBC vous enverra une alerte électronique lorsque le solde disponible du compte tombera en deçà de 100 \$ ou de tout montant que vous aurez fixé. Vous pouvez vous désabonner de ces alertes en suivant les instructions qui figurent dans le message d'alerte, ou par les Services bancaires CIBC en direct ou les Services bancaires mobiles CIBC. Vous pouvez modifier les préférences d'alerte par les Services bancaires CIBC en direct ou les Services bancaires mobiles CIBC ou en communiquant avec les Services bancaires téléphoniques CIBC. En raison de leur nature, les alertes peuvent être interceptées, examinées ou modifiées par d'autres personnes ayant accès à votre compte ou à vos appareils. La Banque CIBC n'assume aucune responsabilité à l'égard des pertes qui pourraient découler de votre utilisation ou de votre incapacité d'utiliser les alertes, ou si les alertes sont retardées ou ne sont pas reçues en raison de facteurs raisonnablement indépendants de la volonté de la Banque CIBC, sauf si les lois applicables l'exigent.

L'expression « solde disponible » désigne le montant des fonds dans votre compte, moins les fonds retenus. Il s'agit du montant d'argent dans votre compte qui peut être utilisé immédiatement, mais n'inclut aucune limite de découvert (le cas échéant).

L'expression « fonds retenus » désigne les chèques déposés dans votre compte qui sont soumis à une période d'attente (une « retenue ») avant que vous ne puissiez retirer les fonds. Pour en savoir plus sur les retenues et la Politique de retenue de fonds de la Banque CIBC, consultez la page 40.

Avis de modification des frais

Si nous envisageons de modifier les frais ou d'ajouter de nouveaux frais applicables à votre compte, nous vous en aviserons conformément aux rubriques « Communication avec vous » et « Modification de la présente Entente » de l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel.

Notre engagement envers vous

À la Banque CIBC, nous nous engageons à vous offrir le meilleur service possible, peu importe quand et comment vous faites affaire avec nous. Notre engagement envers les clients vous explique ce que nous ferons pour vous tout en établissant une relation durable avec vous pour vous aider à passer de vos idées à la réalité. Nous nous estimons privilégiés de vous servir et nous nous efforcerons de vous le montrer chaque jour.

Comment nous allons résoudre votre plainte

Les membres de notre équipe peuvent résoudre votre plainte et corriger votre situation. De plus, nous le ferons le plus rapidement possible. Voici comment mobiliser notre équipe :

Étape 1 : Exprimez votre plainte

Notre équipe est là pour vous aider. Comme première étape dans le processus de traitement des plaintes, veuillez :

- parler à votre conseiller, à votre directeur relationnel ou à tout autre membre de l'équipe CIBC avec qui vous faites affaire;
- visiter votre centre bancaire; ou
- appeler Services bancaires téléphoniques CIBC au **1 800 465-CIBC (2422)**.

Étape 2 : Soumettez votre plainte à un autre palier d'intervention

Vous pouvez soumettre votre plainte à l'une de nos équipes Service à la clientèle. Il y a deux façons de soumettre votre plainte à un autre palier d'intervention :

- Demandez à la personne à qui vous avez parlé à l'étape 1 de soumettre votre plainte à un autre palier d'intervention pour vous; ou
- Communiquez directement avec l'équipe Service à la clientèle au numéro indiqué ci-dessous.

Si votre plainte n'est pas résolue par le membre de l'équipe avec qui vous avez parlé à l'étape 1 dans les 14 jours suivant la date à laquelle vous nous l'avez exprimée, nous la soumettrons automatiquement à l'une de nos équipes Service à la clientèle. Nous confierons votre plainte à un membre de l'équipe Service à la clientèle qui l'examinera et qui vous répondra directement.

Pour les clients de Services bancaires personnels et PME, y compris les clients de Privabanque :

Communiquez avec le Service à la clientèle :

Par téléphone : [1 800 465-2255](tel:18004652255)

En ligne : www.cibc.com/demanderintervention

Par la poste : Service à la clientèle CIBC
P.O. Box 15, Station A
Toronto (Ontario) M5W 1A2

Étape 3 : Faites appel de la décision

Si vous n'acceptez pas la réponse que vous avez reçue du membre de l'équipe à l'étape 2, vous pouvez faire appel de la décision. Vous pouvez demander que votre plainte soit soumise au Bureau de révision des plaintes des clients de la Banque CIBC. Vous pouvez aussi communiquer directement avec le Bureau de révision des plaintes des clients.

Il fait partie de la Banque CIBC. Son mandat est d'examiner vos plaintes et de fournir une réponse objective et impartiale afin de résoudre les différends avec vous. Le Bureau n'offre pas un service indépendant de règlement des différends. Toutefois, il ne relève pas directement d'un secteur d'activité de la Banque CIBC par souci d'impartialité. Selon la nature et la complexité de votre plainte, il peut s'écouler jusqu'à trois ou cinq semaines avant qu'une enquête du Bureau soit terminée. Tout délai de prescription applicable à votre dossier court pendant l'examen de votre plainte par le Bureau de révision des plaintes des clients, ce qui pourrait avoir une incidence sur votre capacité d'intenter des poursuites civiles.

Vous pouvez joindre le Bureau de révision des plaintes des clients :

Par téléphone : [1 888 947-5207](tel:18889475207)

Par courriel : ClientComplaintAppeals@cibc.com

En ligne : www.cibc.com/appeal

Par la poste : Bureau de révision des plaintes des clients de la Banque CIBC
P.O. Box 342
Commerce Court
Toronto (Ontario) M5L 1G2

Si vous n'acceptez pas la réponse du Bureau de révision des plaintes des clients ou que 56 jours se sont écoulés depuis la réception de votre plainte par la Banque CIBC, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) dont le rôle consiste à examiner votre plainte.

Agences de soutien indépendantes

En plus de l'engagement de la Banque CIBC envers vous, il existe un certain nombre d'agences externes qui surveillent l'industrie canadienne des services financiers, afin d'assurer le respect des normes et un accès fiable à des services financiers. Vous pouvez leur soumettre votre plainte.

Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)

L'OSBI est indépendant de la Banque CIBC. Vous avez le droit de demander à l'OSBI d'examiner votre plainte au sujet des produits et services bancaires ou des placements. Une fois l'enquête du Bureau de révision des plaintes des clients de la Banque CIBC terminée, vous pouvez communiquer avec l'OSBI pendant une période de six mois suivant la réponse de la Banque CIBC. L'OSBI se réserve le droit de refuser les demandes d'enquête si six mois se sont écoulés depuis que la Banque CIBC a répondu à votre plainte.

S'il y a lieu, l'OSBI peut demander au Bureau de révision des plaintes des clients de l'aider à obtenir un règlement le plus rapidement possible pour votre plainte.

Vous pouvez joindre l'OSBI :

Par téléphone : [1 888 451-4519](tel:18884514519)

Par télécopieur : [1 888 422-2865](tel:18884222865)

Par courriel : ombudsman@obsi.ca

En ligne : www.obsi.ca/fr

Par la poste : Ombudsman des services bancaires et d'investissement
20 Queen Street West
Suite 2400, P.O. Box 8
Toronto (Ontario) M5H 3R3

Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

L'ACFC supervise les institutions financières fédérales, y compris la Banque CIBC. Elle vérifie que ces institutions respectent les lois fédérales en matière de protection des consommateurs. Par exemple, les institutions financières doivent fournir aux consommateurs de l'information sur leurs frais, leurs taux d'intérêt et leurs procédures de traitement des plaintes. De plus, l'ACFC contribue à sensibiliser les consommateurs et surveille le respect des codes de conduite volontaires et des engagements publics visant à protéger les intérêts des consommateurs. Si votre plainte porte sur la réglementation ou un code de conduite volontaire, vous pouvez communiquer avec l'ACFC :

Par téléphone : [1 866 461-2232](tel:18664612232) (français)
ou [1 866 461-3222](tel:18664613222) (anglais)

En ligne : www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere

Par la poste : Agence de la consommation en matière financière du Canada
427, Laurier Ave., West, 6th floor
Ottawa (Ontario) K1R 1B9

L'ACFC déterminera si l'institution financière respecte la réglementation, les codes de conduite volontaires ou les engagements publics. Toutefois, elle ne réglera pas les plaintes individuelles des clients.

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Si votre plainte porte sur la protection de vos renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Par téléphone : [1 800 282-1376](tel:18002821376)

En ligne : www.priv.gc.ca

Par la poste : 30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Codes de conduite volontaires et engagements publics

Conformément à notre engagement envers vous, la Banque CIBC a pris plusieurs engagements publics et souscrit à plusieurs codes de conduite volontaires. Nous allons respecter les codes et les engagements quand vous ferez affaire avec la Banque CIBC.

Pour en savoir plus sur ces codes et ces engagements volontaires, visitez le site cibc.com/francais ou tout centre bancaire CIBC pour obtenir un exemplaire de la brochure *Notre engagement envers vous*.

Modalités générales

L'Entente relative à la tenue de compte personnel renferme les modalités importantes qui régissent votre compte. Assurez-vous de la lire.

La Banque CIBC peut modifier les modalités ou les caractéristiques de tout compte, ou remplacer un compte par n'importe quel autre type de compte de temps à autre, avec ou sans préavis ou consentement, à moins d'exigence contraire de la loi.

Les comptes personnels sont réservés à un usage personnel. Les entreprises (y compris les entreprises individuelles) doivent avoir un compte d'entreprise CIBC.

La plupart du temps, les opérations effectuées à un centre bancaire ou à un guichet automatique bancaire au Canada ou à l'étranger, ou les achats effectués par Débit *Interac* ou par Débit Visa après 18 h, heure locale, seront datés du jour ouvrable suivant.

Les opérations effectuées par l'intermédiaire de Services bancaires téléphoniques CIBC, de Services bancaires CIBC en direct et de Services bancaires mobiles CIBC après 18 h (heure de l'Est) seront datées du jour ouvrable suivant.

Notez que les samedis, les dimanches et les jours fériés ne sont pas des jours ouvrables. Tous les frais ou les intérêts, le cas échéant, seront calculés à partir de la date de l'opération, sauf indication contraire pour certains comptes.

Les frais sont calculés pour le mois civil jusqu'au dernier jour ouvrable du mois inclusivement. Ces frais sont indiqués en date du dernier jour civil du mois, mais ne sont pas imputés avant le premier jour ouvrable du mois suivant.

L'intérêt est porté au crédit de votre compte le dernier jour ouvrable de la période d'intérêt. Cependant, cet intérêt ne peut être retiré et il ne sera pas possible non plus d'en imprimer le montant, que ce soit à l'aide d'un terminal en

centre bancaire ou d'un guichet automatique bancaire CIBC au Canada, ni d'en connaître le montant par l'intermédiaire de Services bancaires téléphoniques CIBC, de Services bancaires CIBC en direct ou de Services bancaires mobiles CIBC au cours des deux jours ouvrables suivant la fin de la période pour laquelle l'intérêt est calculé. Les taux d'intérêt indiqués sont annuels et peuvent être modifiés sans préavis; ils sont affichés dans tous les centres bancaires sur les tableaux de taux d'intérêt.

Si votre compte verse des intérêts en fonction du solde minimum mensuel ou semestriel : un dépôt effectué le premier jour ouvrable de la période est porté au crédit du compte comme s'il avait été fait le premier jour civil (si ce jour est antérieur).

Un avis préalable de sept jours peut être exigé pour les retraits par chèque ou d'une autre façon.

Les pièces de monnaie américaines déposées dans un compte CIBC (dollars canadiens ou américains) sont traitées comme si elles étaient des pièces de monnaie canadiennes.

Une représentation numérisée ou électronique des chèques et d'autres effets, ou la saisie des informations pertinentes sur les chèques ou les effets, peuvent être effectuées et utilisées par des institutions financières chargées de l'échange et de la compensation des paiements au Canada et ailleurs dans le monde et, dans ce cas, l'effet en papier initial pourrait ne pas vous être retourné et être détruit. La Banque CIBC a le droit, pour toute raison, de donner suite à de telles représentations ou informations comme s'il s'agissait de l'effet en papier initial. La Banque CIBC ainsi que d'autres institutions financières pourraient refuser tout chèque ou autre effet qui n'est pas conforme à l'ensemble des règlements, réglementations, règles et normes applicables de la Banque CIBC et de l'Association canadienne des paiements.

La Banque CIBC peut agir selon les directives ou les autres renseignements relatifs à votre compte ou vos opérations qu'elle reçoit par la poste, par des moyens de communication électronique non sécurisés¹³ ou par tout autre mode de livraison qu'elle a approuvé et que vous pourriez utiliser à l'occasion. Si elle choisit de le faire, la Banque CIBC sera autorisée à se fier aux directives ou autres renseignements qu'elle reçoit de vous ou en votre nom, et à agir selon tous ceux-ci. La Banque CIBC a le droit, mais non l'obligation, d'obtenir d'abord une confirmation verbale ou écrite avant d'exécuter ces directives. Elle n'agira pas selon ces directives ou autres renseignements si elle n'est pas certaine qu'ils sont exacts ou qu'ils proviennent vraiment de vous, ou si elle ne les comprend pas. Si vous

nous transmettez des directives ou un avis par courrier ordinaire, vous devez les envoyer au centre bancaire du compte, sauf avec notre consentement. Les directives ou autres renseignements reçus par la poste, par des moyens de communication électronique non sécurisés¹³ ou par un autre mode de livraison sont réputés avoir été reçus par la Banque CIBC seulement pendant les heures d'ouverture et au moment où ils sont remis à l'attention du responsable du centre bancaire du compte à qui ils sont adressés. Les directives ou renseignements qui ne sont adressés à aucune personne en particulier sont réputés être adressés au directeur du centre bancaire du compte. Si vous devez envoyer des directives ou d'autres renseignements à plus d'un emplacement CIBC, vous lui ferez parvenir des communications distinctes. Par exemple, si vous détenez des comptes dans plusieurs centres bancaires CIBC, vous devez envoyer des avis distincts à chaque centre bancaire ou emplacement CIBC.

Vous comprenez que les moyens de communication électronique non sécurisés¹³ ne sont pas des moyens de communication sécurisés et que la Banque CIBC n'utilise pas de chiffrement ni de signatures numériques pour les courriels entrants et sortants. Vous comprenez également que la Banque CIBC ne recommande pas à ses clients d'utiliser des moyens de communication électronique non sécurisés¹³ par souci de confidentialité ni de partager leur accès à Internet avec d'autres personnes. Si vous décidez néanmoins de le faire, vous assumez l'entière responsabilité des risques que cela comporte, notamment la possibilité :

- qu'une personne autre que le destinataire prévu puisse recevoir, intercepter, lire, retransmettre ou modifier vos messages;
- qu'un courriel puisse être perdu, envoyé en retard ou ne pas être reçu;
- qu'une personne puisse envoyer des messages non autorisés en utilisant votre nom;
- que des virus informatiques puissent se répandre par courriel, endommageant ainsi les ordinateurs, les programmes ou les données. Par conséquent, nous recommandons à tous nos clients d'utiliser un programme antivirus à jour.

Remarques

¹ Chaque opération de Virement *Interac* que vous envoyez compte comme une opération pour le calcul de vos frais mensuels. Les frais applicables aux opérations de Virement *Interac* sont annulés dans le cas du Compte Intelli CIBC, du Compte Intelli CIBC Plus et pour les clients inscrits au programme Départ Intelli CIBC, à l'Avantage CIBC pour les jeunes, au Programme Intelli CIBC pour étudiants, au programme Avantage CIBC 60 Plus^{MD} et au Programme l'Avantage CIBC pour les étudiants (pour le Compte-chèques Accès quotidien CIBC). Les clients âgés de 65 ans et plus ne paient pas les frais de Virement *Interac* pour tous les comptes chèques CIBC. Une limite en dollars est fixée au montant que vous pouvez envoyer par le service Virement *Interac*. Visitez le site cibc.com/francais pour obtenir des précisions.

² La tenue de dossiers électroniques est une solution de rechange aux relevés papier. Cette option permet aux clients de faire le suivi des activités du compte en ligne, par téléphone ou à un guichet automatique bancaire CIBC au Canada. Veuillez noter qu'aucun relevé imprimé n'est envoyé aux clients qui choisissent cette option. Les clients doivent examiner les opérations portées à leur compte par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct, de Services bancaires mobiles CIBC, de Services bancaires téléphoniques CIBC ou des guichets automatiques bancaires CIBC au Canada au moins une fois tous les 30 jours et examiner toutes les écritures et tous les soldes du compte à ce moment. En cas d'erreurs, d'omissions ou d'anomalies, le client doit en informer la Banque CIBC par écrit dans les 60 jours après la date à laquelle l'écriture a été saisie ou aurait dû l'être.

³ Seul le recto des chèques fait l'objet d'une reproduction par imagerie.

⁴ Les critères habituels d'octroi de crédit de la Banque CIBC s'appliquent.

⁵ Le montant de votre retrait, achat, retour ou crédit, y compris les frais supplémentaires imposés par un tiers pour l'utilisation d'un guichet automatique bancaire, réseau ou autre service sera converti en dollars canadiens selon le même taux de change de conversion que la Banque CIBC sera tenue de payer. Des frais d'administration de 2,5 % du montant converti vous sont facturés, qui se rajoutent aux frais d'opération applicables à un retrait et à tous frais mentionnés. La conversion en dollars canadiens peut survenir à une date autre que la date de votre retrait, achat, retour ou crédit. Conséquemment, le taux de conversion pourrait différer du taux en vigueur au moment de votre retrait, achat, retour ou crédit.

⁶ Les frais supplémentaires s'appliquant aux retraits effectués à des guichets automatiques bancaires autres que ceux de la Banque CIBC ne sont pas supprimés. Des frais s'appliquent à tous les autres services mentionnés dans cette brochure, comme il est indiqué. Le montant des retraits à un guichet automatique peut être limité à un montant maximal de retrait en dollars.

⁷ Exclut les oppositions à un paiement établi, d'après les renseignements de la Carte Avantage CIBC, sous forme de débit préautorisé ou de paiement périodique. Pour faire opposition à de tels paiements, vous devez communiquer directement avec le marchand, l'émetteur de la facture ou le bénéficiaire pour lui indiquer de ne plus porter les frais à votre ou à vos comptes au moyen de votre Carte de débit Avantage CIBC. Si vous n'arrivez pas à résoudre le différend, la Banque CIBC pourrait être en mesure de collaborer avec Visa afin de demander un remboursement pour vous.

⁸ L'utilisation de la marque « CIBC » signifie toute marque dont le nom comprend CIBC et qui est offerte par la Banque CIBC ou ses sociétés affiliées canadiennes (et exclut CIBC Bank USA).

⁹ La Banque CIBC n'impute aucuns frais à la réception d'un virement effectué par l'intermédiaire du service Virement *Interac* dans un compte personnel en dollars canadiens CIBC; toutefois, si le compte n'est pas tenu par la Banque CIBC, l'institution financière du bénéficiaire ou le fournisseur du service Virement *Interac* pourra imputer des frais au bénéficiaire.

¹⁰ Les correspondants bancaires peuvent imposer des frais supplémentaires.

¹¹ Le Compte chèques-épargne CIBC comprend deux opérations sans frais par mois (les opérations inutilisées ne peuvent être reportées pour utilisation dans les mois à venir). L'option de tenue de compte de relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie (recto seulement) n'est pas offerte.

¹² Les frais mensuels du Compte Intelli CIBC^{MD} peuvent être remboursés pour les personnes qui avaient 60 ans ou plus le 24 juin 1991 et qui détenaient un Compte Clé CIBC^{MD} avant cette date, ainsi que lorsque ce compte a été converti en Compte-chèques MaxiOpérations CIBC, puis converti ultérieurement en un Compte Intelli CIBC.

¹³ Les moyens de communication électronique non sécurisés comprennent notamment le télécopieur, le courrier électronique, le téléphone et les téléphones cellulaires.

Pour en savoir plus

consultez un conseiller CIBC

visitez le site cibc.com/francais

visitez le site cibc.com/francais

appelez au 1 800 465-CIBC (2422)

- Les Fonds mutuels CIBC sont offerts par Placements CIBC inc., une filiale de la Banque CIBC. Ces placements ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par tout autre assureur gouvernemental, et ils ne sont pas garantis par la Banque CIBC. Le rendement du Fonds marché monétaire CIBC fluctuera. Il est par conséquent impossible de garantir une valeur liquidative fixe pour ce fonds. La valeur par part et le rendement des autres fonds varieront. Le prospectus simplifié des fonds renferme des renseignements additionnels importants. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez appeler Placements CIBC inc. au **1 800 465-3863** ou adressez-vous à un représentant en fonds communs de placement à tout centre bancaire où l'on vend des Fonds mutuels CIBC. Lisez attentivement le prospectus avant d'investir.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

Interac^{MD} et *Virement Interac*^{MD} sont des marques déposées d'Interac Corp., utilisées sous licence.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC.